

Gestion de placements **Manuvie**

[Le logo de Gestion de placements Manuvie s'affiche à l'écran.]

Le texte « Marché boursier et placements » s'affiche à l'écran.

La voix hors champ dit : « Bienvenue dans le dernier épisode de notre série. »

L'écran montre une femme et un homme en train de marcher.

Le texte « Des conseillers de partout au Canada se sont réunis » s'affiche à l'écran.

La voix hors champ dit : « Aujourd'hui, nous allons vous aider à rassembler tout ce que vous avez appris dans les quatre premiers épisodes pour planifier votre retraite. »

Le texte suivant s'affiche à l'écran :

- « Les types de régime d'épargne-retraite
- Les options de placement qui existent et comment faire un choix parmi elles
- Ce qu'il faut considérer à l'approche et à l'aube de la retraite »

La voix hors champ dit : « Nous parlerons des différents types de régimes d'épargne-retraite et de ce qui les distingue par rapport aux comptes de courtage ou de placement en général, des options de placement qui existent et comment faire un choix parmi elles, et de la possibilité de modifier la répartition de l'actif avant et après le départ à la retraite. »

L'écran montre des raisins violets et verts.

Le texte suivant s'affiche à l'écran : « 1) Quels sont les différents types de régime d'épargne-retraite? »

La voix hors champ dit : « Il existe deux grandes catégories de régimes d'épargne-retraite : ceux qui sont offerts par l'employeur, et ceux qu'on souscrit de façon individuelle. »

L'écran passe à la vidéo d'un gros plan de personnes en réunion, regardant une tablette et discutant d'affaires.

La voix hors champ dit : « Les employeurs et les organisations peuvent vous offrir un régime d'épargne-retraite dans le cadre de votre emploi. »

Le texte suivant s'affiche à l'écran : « Certains, comme les suivants, vous sont proposés au travail :

- RPA (régime de pension agréé)
- REER (régime enregistré d'épargne-retraite)
- CELI (compte d'épargne libre d'impôt) »

La voix hors champ dit : « Parmi les régimes d'épargne-retraite couramment offerts en milieu de travail, il y a le RPA (régime de pension agréé), le REER (régime enregistré d'épargne-retraite) et le

CELI (compte d'épargne libre d'impôt). Le régime de pension agréé n'est offert que dans les régimes d'employeur, tandis que le REER et le CELI sont offerts autant dans les régimes individuels que d'employeur. »

Le texte suivant s'affiche à l'écran : « REER (régime enregistré d'épargne-retraite) CELI (compte d'épargne libre d'impôt) »

La voix hors champ dit : « Vous pouvez également choisir d'établir votre propre REER ou CELI de façon individuelle. »

L'écran montre l'icône d'une main. Le texte suivant s'affiche à l'écran : « Régimes d'employeur Régimes individuels Avantages fiscaux potentiels liés à un REER ou à un RPA et ceux liés à un CELI pour la retraite »

La voix hors champ dit : « Qu'ils soient offerts par l'employeur ou souscrits de façon individuelle, ces régimes peuvent vous offrir des avantages fiscaux. »

L'écran passe à l'image d'un dossier sur lequel figure le texte « Avant impôt ». L'icône d'un billet de banque entre dans le dossier, puis les icônes du symbole de l'argent et d'un crochet sortent du dossier.

Le texte suivant s'affiche à l'écran : « Compte REER et RPA Impôts reportés – L'imposition a lieu lorsque vous retirez votre argent »

Une autre image d'un dossier sur lequel figure le texte « Après impôt » s'affiche et l'icône du symbole de l'argent va dans le dossier, puis l'icône d'un billet de banque en sort.

Le texte suivant s'affiche à l'écran : « Compte CELI Impôts immédiats – Aucune imposition lorsque vous retirez votre argent »

La voix hors champ dit : « Les sommes versées dans un REER ou un RPA sont soustraites de la rémunération brute, et les revenus générés par les placements restent à l'abri de l'impôt tant qu'ils sont conservés dans le régime. Les retraits et les rentes font partie du revenu imposable. L'argent versé dans un CELI provient de la rémunération nette d'impôt, et les revenus des placements ne sont pas imposés. Les retraits sont libres d'impôt. »

L'écran passe à la vidéo d'une femme regardant par la fenêtre.

Le texte suivant s'affiche à l'écran : « La valeur de vos régimes peut fluctuer fréquemment; il faut donc les vérifier de temps en temps. »

La voix hors champ dit : « Puisque la valeur de vos régimes est susceptible de fluctuer, vérifiez vos comptes à l'occasion pour voir si vous pouvez cotiser davantage ou si vous devriez modifier vos placements. »

L'écran passe à la vidéo d'une femme regardant un tableau flou sur un mur.

Le texte suivant s'affiche à l'écran : « 2) Les options de placement dans les régimes de retraite »

La voix hors champ dit : « À l'instar des régimes individuels, les régimes d'entreprise offrent une foule de placements possibles dans différentes catégories d'actifs, correspondant à divers profils

de risque. Les régimes individuels offrent généralement plus d'options que ceux offerts par l'employeur. »

L'écran passe à une image de pieds accompagnée d'une flèche qui se divise à gauche et à droite.

Le texte suivant s'affiche à l'écran : « Vous pouvez choisir vos placements vous-même ou demander diverses formes d'aide. »

L'avertissement indique : « Rien ne garantit la réussite de toute stratégie de placement. »

La voix hors champ dit : « Vous pouvez choisir vos placements vous-même ou demander diverses formes d'aide. »

L'écran passe à la vidéo d'un homme avec un stylo à la main, écrivant sur une feuille de papier et faisant défiler des données sur son ordinateur, qui se trouve devant lui.

Le texte suivant s'affiche à l'écran : « L'investissement préétabli

- Faites vos propres recherches
- Choisissez la répartition de vos placements
- Suivez de près leur rendement »

L'avertissement indique : « La diversification n'est pas garante de profit et n'élimine pas le risque de perte. »

La voix hors champ dit : « Si vous souhaitez sélectionner et gérer vous-même vos placements, vous avez le loisir de choisir ceux qui vous semblent adaptés à votre situation, en tenant compte du temps dont vous disposez jusqu'à la retraite, du niveau de risque que vous êtes prêt à accepter et des autres placements que vous pourriez avoir en dehors du régime. Vous devrez également effectuer vos propres recherches, choisir la composition de vos placements et en suivre le rendement. »

L'écran montre l'icône d'une flèche plantée dans une cible.

Le texte suivant s'affiche à l'écran : « Si vous préférez des options toutes prêtes, vous pouvez envisager un fonds de répartition de l'actif ou axé sur une date cible que des professionnels géreront pour vous. »

L'avertissement indique : « La répartition de l'actif n'est pas garante de profit et ne protège pas contre les pertes. Les placements basés sur la répartition de l'actif ne conviennent pas à tous les participants, en particulier à ceux qui souhaitent gérer leurs propres placements. »

La voix hors champ dit : « Si vous préférez des options toutes prêtes, vous pouvez envisager un fonds de répartition de l'actif ou axé sur une date cible que des professionnels géreront pour vous. »

L'écran passe à la vidéo d'un homme qui tape sur son ordinateur portable.

Le texte suivant s'affiche à l'écran : « Avec un fonds préétabli, vous choisissez le niveau de risque avec lequel vous êtes à l'aise :

- Sécuritaire
- Modéré
- Équilibré
- Croissance
- Audacieux »

L'avertissement indique : « Un portefeuille à risque cible est un fonds de fonds qui investit dans une variété de fonds sous-jacents allant de sécuritaires à audacieux. La stratégie de placement de ces portefeuilles est conçue pour maintenir un degré de risque cohérent au fil du temps, quel que soit l'environnement de marché. Chaque portefeuille à risque cible est diversifié au moyen d'une combinaison d'actions, d'obligations et d'autres placements préservant le capital. Bien que cela puisse atténuer la volatilité et le risque d'ensemble du portefeuille, la diversification n'est pas garante de profit et n'élimine pas le risque de perte. Le portefeuille comporte les mêmes risques que les fonds sous-jacents dans lesquels il investit. Rien ne garantit qu'un portefeuille ou ses fonds sous-jacents atteindront leurs objectifs de placement. »

La voix hors champ dit : « Avec un fonds préétabli, vous choisissez le niveau de risque qui vous convient, par exemple sécuritaire, modéré, équilibré, croissance ou audacieux, et le gestionnaire du fonds se charge de respecter ce niveau de risque. »

L'écran passe à la vidéo d'une femme avec une tablette à la main.

Le texte suivant s'affiche à l'écran : « Envisagez de passer à un fonds qui correspond à votre profil de risque. »

La voix hors champ dit : « Si vous décidez d'opter pour un niveau de risque différent, vous avez généralement la possibilité de passer à un fonds conforme à votre profil de risque. »

L'écran passe à la vidéo d'un homme et d'une femme assis sur un canapé et regardant l'écran d'un ordinateur portable.

Le texte suivant s'affiche à l'écran : « Avec un fonds axé sur une date cible, vous optez pour un fonds en fonction de la date prévue de votre retraite. »

L'avertissement indique : « La date cible est l'année au cours de laquelle les épargnants prévoient de prendre leur retraite et de cesser de verser des cotisations. La stratégie de placement de ces portefeuilles est conçue pour devenir plus prudente au fil du temps, à mesure que la date cible approche (ou, le cas échéant, est dépassée), c'est-à-dire la date de retraite ciblée. L'épargnant doit évaluer la répartition de l'actif du portefeuille pour s'assurer qu'elle est en phase avec sa propre tolérance au risque. La valeur du capital d'un placement et son taux de rendement potentiel ne sont jamais garantis, que ce soit à la date de retraite ciblée ou après cette date. »

La voix hors champ dit : « Avec un fonds axé sur une date cible, vous optez pour un fonds en fonction de la date prévue de votre retraite. »

L'écran passe à la vidéo de mains tapant sur le clavier d'un ordinateur portable.

Le texte suivant s'affiche à l'écran : « À l'approche de la retraite, le fonds peut s'orienter vers des placements plus sécuritaires. »

La voix hors champ dit : « En règle générale, le gestionnaire de fonds passe progressivement de placements plus audacieux à des placements plus prudents à l'approche de votre date de retraite. »

L'écran passe à la vidéo de mains tapant sur un ordinateur portable.

Le texte suivant s'affiche à l'écran : « 3) Gérer vos placements avant et après le départ à la retraite »

L'avertissement indique : « Quelle que soit l'option choisie, il vous incombe d'exercer et de surveiller vos options de placement de façon à atteindre vos objectifs de retraite. Vous devriez revoir votre stratégie de placement au moins une fois par année. Vous devriez également consulter votre propre conseiller financier, fiscal ou juridique indépendant. »

La voix hors champ dit : « À l'approche de la retraite, il est bon d'envisager une stratégie consistant à privilégier les placements prudents et à réduire le nombre de fonds plus risqués. »

L'écran passe à la vidéo d'un couple plus âgé avec des tasses de café à la main regardant leur jardin.

Le texte suivant s'affiche à l'écran : « Vous devrez décider comment retirer l'argent de votre régime d'épargne-retraite.

- Tout dépend des lois applicables, des règles du régime et des incidences, fiscales ou autres, du décaissement. »

L'avertissement indique : « Quelle que soit l'option choisie, il vous incombe d'exercer et de surveiller vos options de placement de façon à atteindre vos objectifs de retraite. Vous devriez revoir votre stratégie de placement au moins une fois par année. Vous devriez également consulter votre propre conseiller financier, fiscal ou juridique indépendant. »

La voix hors champ dit : « Une fois à la retraite, vous devrez choisir le moyen que vous prendrez pour retirer l'argent de votre régime d'épargne-retraite pour payer vos frais de subsistance. Le moyen choisi dépend de la législation applicable et des règles du régime, ainsi que des conséquences fiscales et autres d'un retrait. »

L'écran passe à une animation d'un échiquier et des icônes X et O.

Le texte suivant s'affiche à l'écran : « Créer une stratégie de revenu de retraite »

L'avertissement indique : « Quelle que soit l'option choisie, il vous incombe d'exercer et de surveiller vos options de placement de façon à atteindre vos objectifs de retraite. Vous devriez revoir votre stratégie de placement au moins une fois par année. Vous devriez également consulter votre propre conseiller financier, fiscal ou juridique indépendant. »

La voix hors champ dit : « Une stratégie de revenu de retraite peut vous aider à décider de la répartition de vos placements et du moyen que vous choisirez pour retirer votre argent à la retraite. Il existe toutes sortes de trucs et astuces pour créer une stratégie de revenu de retraite. »

L'écran montre l'icône d'une personne.

Le texte suivant s'affiche à l'écran : « Vous pouvez aussi rechercher l'aide d'un fiscaliste ou d'un autre professionnel de la finance au sujet de votre stratégie. »

L'avertissement indique : « Quelle que soit l'option choisie, il vous incombe d'exercer et de surveiller vos options de placement de façon à atteindre vos objectifs de retraite. Vous devriez revoir votre stratégie de placement au moins une fois par année. Vous devriez également consulter votre propre conseiller financier, fiscal ou juridique indépendant. »

La voix hors champ dit : « Vous pouvez aussi rechercher l'aide d'un fiscaliste ou d'un autre professionnel de la finance au sujet de votre stratégie. »

Le texte suivant s'affiche à l'écran : « Merci d'avoir regardé cette vidéo! »

La voix hors champ dit : « Merci d'avoir regardé cette vidéo! J'espère que vous avez appris quelque chose de nouveau et que vous avez davantage confiance dans l'épargne et les placements pour atteindre vos objectifs de retraite. Je vous souhaite beaucoup de succès dans la planification et la réalisation de vos objectifs financiers. »

L'écran montre le logo de Manuvie et le mot « Manuvie » s'affiche.

[Le logo de Gestion de placements Manuvie s'affiche à l'écran.]

Le contenu de cette publication est présenté à titre indicatif seulement et ne doit pas être considéré comme des conseils d'ordre juridique, financier ou fiscal donnés à l'égard d'un cas précis. Toute personne ayant pris connaissance des renseignements indiqués ici doit s'assurer qu'ils conviennent à sa situation en demandant l'avis d'un spécialiste.

La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers

Les produits et services d'épargne-retraite collective de Manuvie sont offerts par l'intermédiaire de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers (Manuvie). Manuvie & M stylisé et le M stylisé sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers et sont utilisés par elle, ainsi que par ses sociétés affiliées sous licence.

© La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers, 2024. Tous droits réservés.

Des formats accessibles et des aides à la communication sont offerts sur demande. Rendez-vous à l'adresse manuvie.ca/accessibilite pour obtenir de plus amples renseignements.

Manuvie, C. P. 396, Waterloo (Ontario) N2J 4A9.

09-2024